

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
13 DÉCEMBRE 2019.

DATE D'AFFICHAGE
de l'ordre du jour
13 DÉCEMBRE 2019.

DATE D'AFFICHAGE
du compte rendu
27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice	43
Nombre de présents	30
Représenté(s)	9
Absent(s)	4
Nombre de votants	39

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire de MASSY certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas SAMSOEN, Maire.

Etaient présents :

Nicolas SAMSOEN	Maire,	Pierre OLLIER	Maire-Adjoint,
Elisabeth PHILIPPOTEAU	Maire-Adjoint,	Dawari HORSFALL	Maire-Adjoint,
Henry QUAGHEBEUR	Maire-Adjoint,	Sylvianne RICARDEAU	Maire-Adjoint,
Bernard LAFFARGUE	Maire-Adjoint,	Henri LECIGNE	Maire-Adjoint,
Bouchra LAOUES	Maire-Adjoint,	Beatriz BELOQUI	Maire-Adjoint,
Tama SAMAKE	Maire-Adjoint,	Véronique ZELLER	Maire-Adjoint,
Mustapha MARROUCHI	Maire-Adjoint,	Hawa NIANG	Maire-Adjoint,
Daniel LE SAULNIER	Conseiller Municipal Délégué,	Michèle FRERET	Conseillère Municipale Déléguée,
Nadine BRIOIT	Conseillère Municipale Déléguée,	André DUJARDIN	Conseiller Municipal Délégué,
Vincent DELAHAYE	Conseiller Municipal,	Martine VICTORIEN	Conseillère Municipale Déléguée,
Ngoc Cuc DAILLOUX	Conseillère Municipale Déléguée,	Lionel BRIERE	Conseiller Municipal Délégué,
Magou DRAME	Conseillère Municipale Déléguée,	Colette JAN	Conseillère Municipale,
Serge MORONVILLE	Conseiller Municipal,	Anne GUENAU	Conseillère Municipale,
Hella KRIBI-ROMDHANE	Conseillère Municipale,	Josiane LAURENT-PREVOST	Conseillère Municipale,
Olivier ROVERC'H	Conseiller Municipal,	Solange PICHONNEAU	Conseillère Municipale

formant la majorité des membres en exercice

EXCUSÉ(S) ET REPRÉSENTÉ(S) : PROCURATIONS

Mme Tania HAMMOUCHE Maire-Adjoint à M. Vincent DELAHAYE.
M. Michaël MARCIANO Maire-Adjoint à M. Pierre OLLIER.
Mme Sylviane DELERIVE Conseillère Municipale à M. Henry QUAGHEBEUR.
M. François PIERRAT Conseiller Municipal Délégué à M. Bernard LAFFARGUE.
Mme Nabiha FORET Conseillère Municipale à M. Mustapha MARROUCHI.
M. Mustapha AABOU Conseiller Municipal à Mme Solange PICHONNEAU.
M. Yannick FUNKE Conseiller Municipal à M. Nicolas SAMSOEN.
Mme Anaïs RODRIGUEZ Conseillère Municipale à Mme Sylvianne RICARDEAU.
Mme Sophie LA ROZE Conseillère Municipale à Mme Ngoc Cuc DAILLOUX.

ABSENT(S)

Bertrand GUILLERM Conseiller Municipal
Malik BOUZIANE Conseiller Municipal
Mohamed IFTICENE Conseiller Municipal
Mahfoud MEDIANA Conseiller Municipal

SECRETAIRE : M. Lionel BRIERE

**14 – Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition -
Approbation de la modification simplifiée numéro 2.**

PLAN LOCAL D'URBANISME - BILAN DE LA MISE À DISPOSITION - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE NUMÉRO 2.

Le Maire expose :

La révision du Plan Local d'Urbanisme de Massy a été approuvée par délibération du Conseil municipal du 15 septembre 2016. Il a fait l'objet d'une modification approuvée par délibération du 20 décembre 2018.

Précédemment, le Plan Local d'Urbanisme avait été approuvé le 16 décembre 2004, révisé par délibération du Conseil municipal du 11 mars 2010 et a fait l'objet de diverses procédures de modifications et de mise en compatibilité.

La modification simplifiée n°2 a pour objectif d'adapter la zone 7UP du règlement du document d'urbanisme afin de faciliter la réalisation d'équipements publics et plus précisément celle du nouveau conservatoire.

Elle a été engagée par arrêté du Maire en date du 7 juin 2019 en application des dispositions des articles L 153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure de modification simplifiée a consisté à mettre à disposition du public du 28 octobre 2019 au 29 novembre 2019 inclus en mairie de Massy ainsi que sur le site internet de la Ville l'ensemble du projet de modification simplifiée ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées.

Les modalités précises, détaillant les différentes actions de communication, sont présentées dans le bilan de la mise à disposition ci-annexé.

Le bilan de la mise à disposition fait notamment apparaître l'absence d'observation du public portée sur le registre. Cela peut notamment s'expliquer par la faible ampleur des modifications apportées, et le caractère d'intérêt général du projet de conservatoire communal.

Deux avis de personnes publiques associées ont été formulés et n'appellent aucune observation.

Compte-tenu de l'avis favorable des personnes publiques associées et de l'absence d'observation du public, il peut être tiré un bilan favorable de la mise à disposition du dossier au public. Il est à noter, qu'en conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à des adaptations du projet de modification simplifiée, et que le dossier tel que présenté au public peut être présenté au conseil municipal.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir approuver le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, d'approuver la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et de m'autoriser ou à défaut Madame Véronique Zeller, Maire-Adjoint à l'Urbanisme, à la Petite enfance et en charge du quartier de Villaine, à signer tous actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-1208 sur 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains et ses décrets d'application,

VU la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat et son décret d'application,

VU la loi Engagement National pour le Logement n°2006-872 du 13 juillet 2006,

VU la loi portant Engagement National pour l'Environnement n°2010-788 du 12 juillet 2010,

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

VU le décret n°2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme,

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014,

VU l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du code de l'urbanisme,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L101-1 à L101-3 et les articles L153-45 à L153-48.

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Massy approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2004, ayant notamment fait l'objet d'une révision approuvée le 11 mars 2010, et de deux modifications approuvées respectivement les 29 septembre 2011 et 20 décembre 2012,

VU l'arrêté préfectoral du 22/08/2013 n°2013-PREF.DCRL/BEPAFI/SSAF/406 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du 15 septembre 2016 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

VU le décret n°2017-425 du 28 mars 2017 déclarant d'utilité publique le projet de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris entre les stations Versailles Chantiers et Aéroport d'Orly et emportant mise en compatibilité du PLU de Massy,

VU la délibération du 20 décembre 2018 approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté du Maire du 7 juin 2019 prescrivant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Ville de Massy,

VU la délibération de la Ville de Massy du 3 octobre 2019 relative aux modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2,

VU l'avis de la commission Urbanisme et Développement économique du 5 décembre 2019,

VU le bilan de la mise à disposition du public ci-annexé,

VU le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ci-annexé,

CONSIDERANT que le PLU nécessite d'être modifié afin d'adapter la zone 7UP du règlement du document d'urbanisme afin de faciliter la réalisation d'équipements publics et plus précisément celle du nouveau conservatoire.

CONSIDERANT que la période de mise à disposition s'est achevée le 29 novembre 2019,

CONSIDERANT que le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations selon les modalités définies dans la délibération du 3 octobre 2019, et notamment par le biais de la mise à disposition au public du dossier qui s'est déroulé du 28 octobre 2019 au 29 novembre 2019,

CONSIDERANT les avis favorables émis par deux personnes publiques associées et l'absence d'observation du public,

CONSIDERANT en conséquence que le dossier de modification simplifiée n°2 PLU tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé,

CONSIDERANT le bilan de la mise à disposition du dossier annexé à la présente délibération,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le bilan de la mise à disposition qui n'a fait apparaître aucune opposition au dossier de modification simplifiée n°2 du PLU,

APPROUVE en conséquence la modification simplifiée n°2 du PLU sur la base du dossier présenté à la population et aux personnes publiques associées dans le cadre de la mise à disposition,

DIT qu'en vertu de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée un mois en mairie et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

PRECISE que la présente délibération sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs de la collectivité,

DIT que la présente délibération, le dossier de modification simplifiée et le bilan de la mise à disposition du public seront tenus à la disposition du public en mairie, à la direction de l'urbanisme,

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut Madame Véronique Zeller, Maire-Adjoint à l'Urbanisme, à la Petite enfance et en charge du quartier de Villaine à signer tous actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 091-219103777-20191220-DEL_2019_306-DE

**ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**



Nicolas SAMSOEN

Signé électroniquement par : Nicolas SAMSOEN
Date de signature : 20/12/2019
Qualité : Maire